

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2811-2021
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2811-2021 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant le centre-ville.

Ce règlement vise à :

- modifier le programme particulier d'urbanisme (PPU) au centre-ville en prévoyant la révision du modifier le Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le Règlement de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour mieux contrôler les interventions sur le cadre bâti actuel et les nouveaux bâtiments;
- ajouter, dans les usages autorisés dans les aires d'affectation 5 à 9 de la première unité d'aménagement du programme particulier d'urbanisme (PPU), situées au centre-ville entre les rues Merry Nord et Sherbrooke, l'usage d'hébergement commercial court terme pour les nouveaux immeubles seulement;
- permettre les usages résidentiels aux étages, sans densité maximale, dans l'aire d'affectation 22 du PPU, située du côté nord de la rue Principale Ouest, entre les rues Saint-Patrice Ouest et Merry Nord;
- agrandir l'aire commerciale à caractère régional aux dépens de l'affectation publique parc et terrain de jeux à même l'aire de stationnement située sur le lot 3 143 484 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Principale Ouest à l'intersection de la rue des Pins, occupée actuellement par un stationnement d'une boutique de sports, le tout tel que montré à l'annexe I du règlement.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2021, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 14 juillet 2021.


M^e Sylviane Lavigne,
Greffière